

40 Courcelles SAS

Société par actions simplifiée

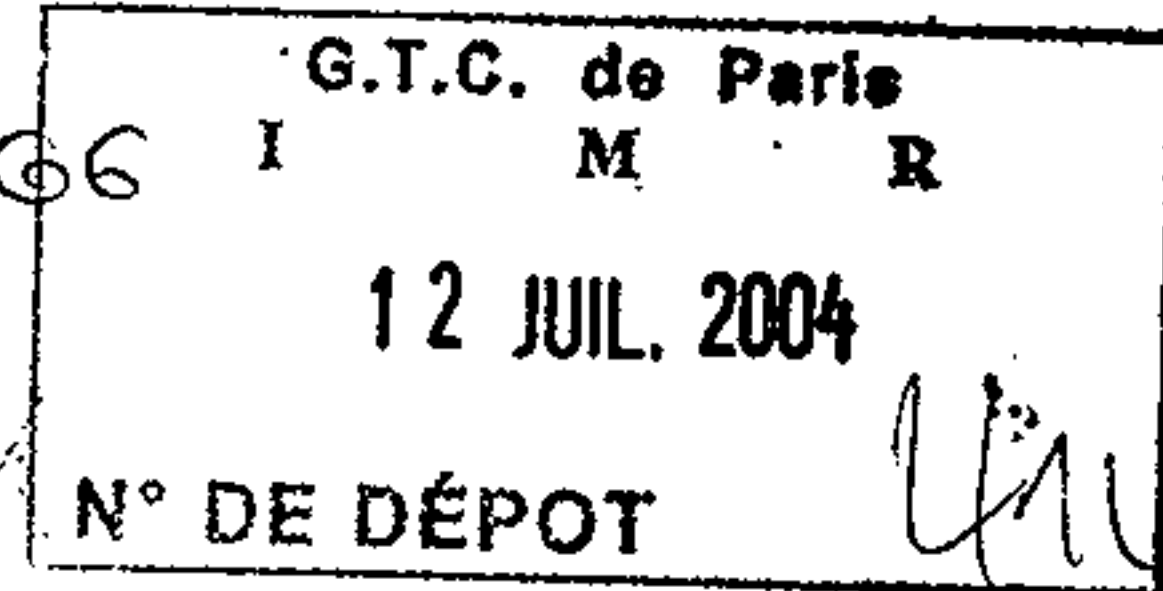
au capital de 29.576.921,21 euros

Siège social : **5 Rue ROYAL**

75008 PARIS

B 434 970 984

023 0066



**PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 12 FÉVRIER 2004**

L'an deux mille quatre
le 12 février
à 16 heures

au siège social,

La société MÜNCHENER RÜCKVERSICHERUNGS-GESELLSCHAFT,

société anonyme de droit allemand, au capital social de 587.725.396,48 euros, ayant son siège social à Königinstr. 107, à D-80202 Munich, immatriculée au registre du commerce de Munich sous le numéro HRB 420 39, représentée par Monsieur Dr. von Borries et par Monsieur Sprave,

associée unique de la société

40 Courcelles SAS, société par actions simplifiée au capital de 29.576.921,21 euros, ayant son siège social à 75008 PARIS, 40, rue de Courcelles, immatriculée au RCS PARIS sous le numéro B 434 970 984 (ci-après, la « Société »),

A pris les décisions suivantes relatives à :

- la nomination d'un nouveau président personne morale, suite à la disparition de la société Présidente, dans le cadre d'une fusion ;
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités subséquentes.

PREMIERE DECISION

L'associée unique constate la disparition, suite à une fusion intervenue par traité du 25 juillet 2003, de la société MEAG Real Estate Management GmbH, et l'absorption de celle-ci par la société MEAG MUNICH ERGO AssetManagement GmbH.

En conséquence, la société MEAG MUNICH ERGO AssetManagement GmbH est nommée Président de la Société, en remplacement de la MEAG Real Estate Management GmbH.

Les modifications nécessaires à la publicité de ce changement de présidence seront diligentées par les soins du Président auprès des autorités et administrations compétentes.

Il ressort des statuts de la nouvelle société Présidente que celle-ci est valablement représentée à l'égard des tiers par deux gérants agissant conjointement ou par un gérant agissant conjointement avec un fondé de pouvoir.

Par conséquent, l'associé unique a désigné comme étant habilités à représenter conjointement la société Présidente dans l'exercice de ses fonctions de Président de la Société, Monsieur Dr. Riesmeier, gérant, et Monsieur Dr. Lange, (fondé de pouvoir).

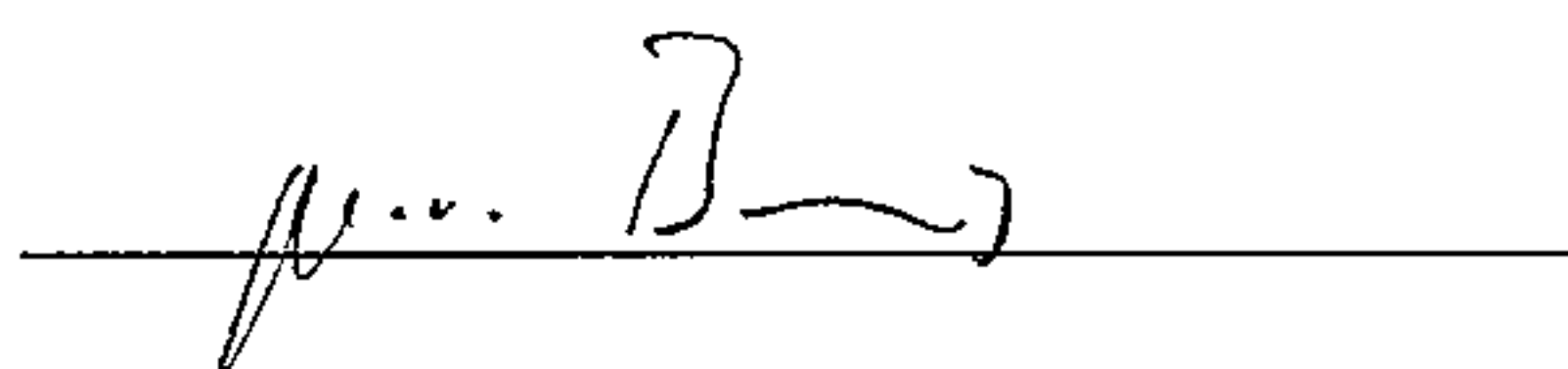
DEUXIÈME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

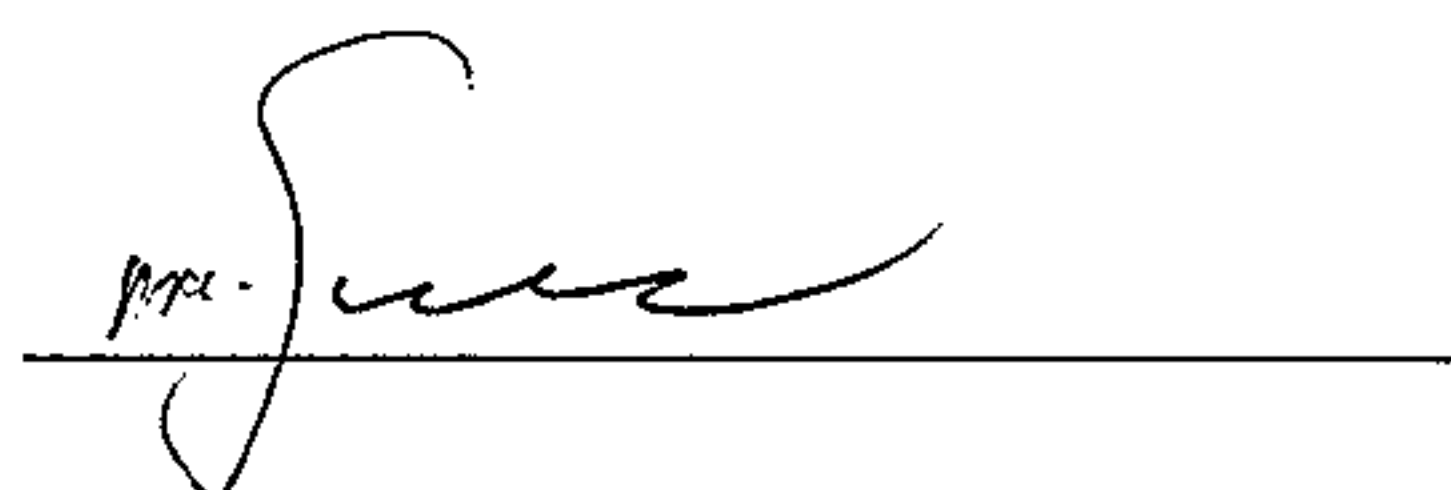
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal signé par l'associée unique et le nouveau Président, répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

Fait à Paris
Le 12 février 2004

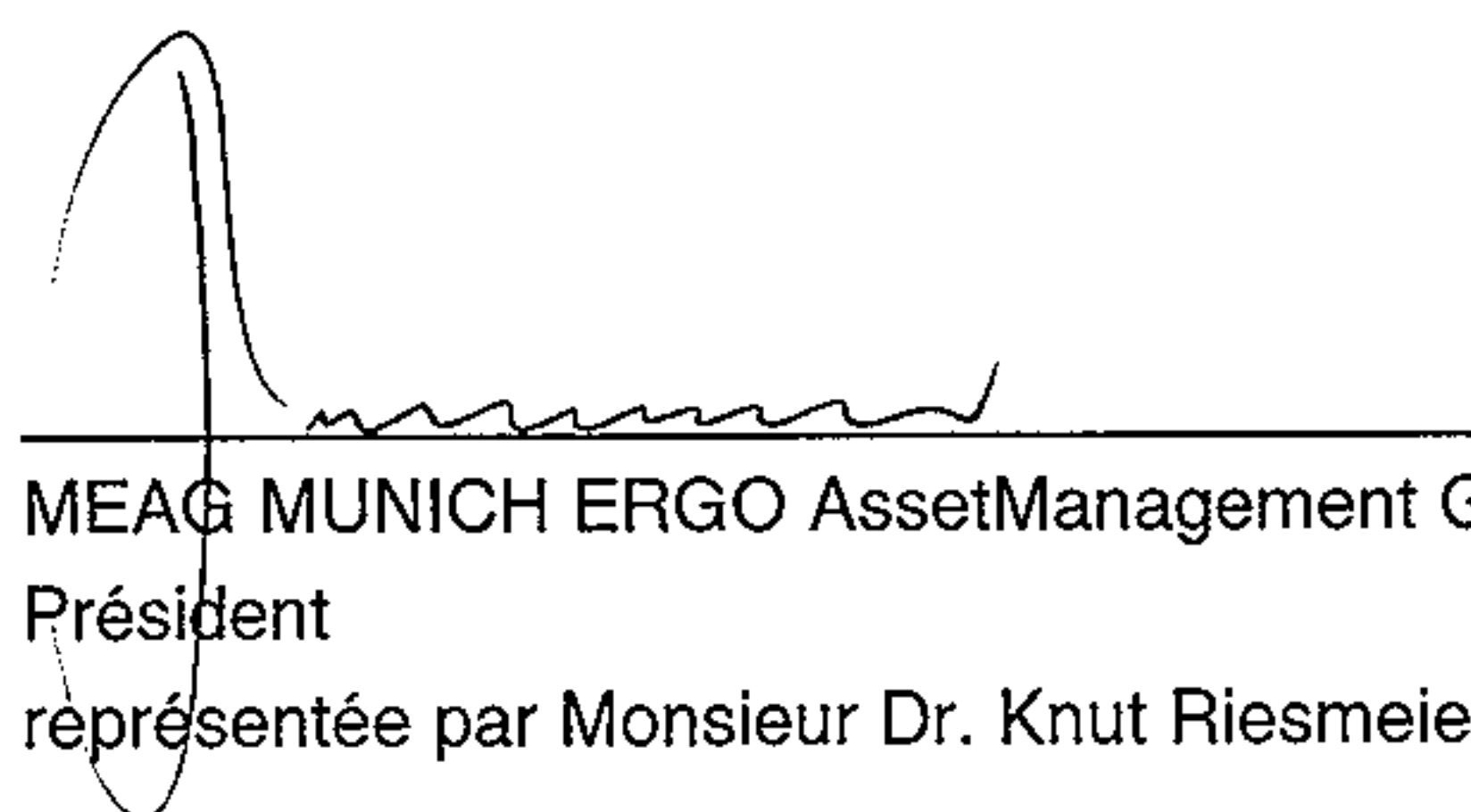




Münchener Rückversicherungs-gesellschaft
Aktiengesellschaft in München
représentée par Monsieur Dr. von Borries



Münchener Rückversicherungs-gesellschaft
Aktiengesellschaft in München
représentée par Monsieur Sprave



MEAG MUNICH ERGO AssetManagement GmbH
Président
représentée par Monsieur Dr. Knut Riesmeier



MEAG MUNICH ERGO AssetManagement GmbH
Fondé de pouvoir
représentée par Monsieur Dr. Wolfgang Lange